

Société Nationale La Poste



Section o. Avis d'Appel d'offres (AAO) Appel d'offres N°AO-01/2025

Gardiennage des Édifices de La Poste (Marché de clientèle)

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « LE SOLEIL » N°16385 du 15 Janvier 2025.
2. La Société Nationale La Poste, dans le cadre de l'exécution de son budget 2025 dispose de crédits affectés au financement **des services de gardiennage de ses édifices dans différents sites à Dakar et dans les Régions, à travers un marché de clientèle.**
3. La Société Nationale La Poste sollicite des offres sous plis fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services de gardiennage pour une période d'un (01) an de divers bâtiments (Bureaux de Poste, Services Administratifs, Services Techniques, etc.) en un (01) lot unique et indivisible.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offre Ouvert tel que défini dans le décret n° 2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des Marchés Publics.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Monsieur Kassem CAMARA, Directeur des Moyens Généraux de la SN La Poste, email : kassemecamara@sn.post** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres tous les jours ouvrables de 9h 00 mn à 16h 30 mn à l'adresse suivante: **Cellule de Passation des Marchés, Immeuble Direction Générale de La Poste au 6, Avenue Abdoulaye Seck Marie Parsine, Dakar.**
6. Les exigences en matière de qualification sont :
 - a) Capacité financière**
 - Disposer d'une ligne de crédit d'au moins **45 000 000 FCFA**
 - Disposer des états financiers certifiés par un expert-comptable ou un commissaire aux comptes agréé par l'ONECCA ou un organisme assimilé pour les trois derniers exercices (2021, 2022 et 2023).

b) Capacité technique et expérience

- Disposer d'un personnel qualifié à l'exercice du métier d'agents de sécurité ;
- Disposer de formateurs expérimentés ;
- Disposer du matériel adéquat (matraques, armes à feu, etc..., ainsi que des autorisations à les détenir) ;
- La réalisation au cours des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) d'au moins deux (02) marchés de nature et de taille similaires ;
- Disposer de l'autorisation (en cours de validité) du Ministère de l'intérieur pour l'exercice de la Profession d'Agence de gardiennage.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après :

Cellule de Passation des Marchés - Société Nationale La Poste
Immeuble Direction générale
6, Avenue Abdoulaye Seck Marie Parsine, Dakar

contre le paiement d'un montant non remboursable de 50.000 FRANCS CFA par versement dans le compte bancaire N° 000458924101 ouvert dans les livres de CORIS BANK International au Nom de la SN La Poste. Le dossier d'appel d'offres sera remis directement ou transmis par courrier administratif ou par mail à la demande de l'intéressé.

Un exemplaire du Dossier d'Appel d'Offres sera disponible pour être consulté gratuitement sur place par les candidats intéressés.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :

Cellule de Passation des Marchés - Société Nationale La Poste
Immeuble Direction générale
6, Avenue Abdoulaye Seck Marie Parsine, Dakar

au plus tard le **10 avril 2025 à 10h00mn**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres seront ouvertes le même jour en présence des représentants des candidats présents à la **Salle de Conférences de la Direction générale de La Poste à 10h00mn**.

10. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **4 068 000 FCFA**. La durée de validité de la garantie de soumission devra dépasser au moins de 28 jours celle de validité des offres.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
MAGUETTE KANE

